Le Nord

Administration de la CROIX DU NORD, 15, Rue d'Angleterre

CONDITIONS : | PUBLICITÉ :

PETIT CALENDRIER

Vendredi 9. — **De l'Octave.** — Ador. : Doignies, Semousies.

Soleil, lever 7 h. 54, coucher 4 h. 20. — **Lune**, lever 00 h. 55 m., coucher 4 h. 01 m.

Samedi 10. — **De l'Octave.** — Ador. : Blécourt, Thien-St-Martin.

Soleil : lever 7 h. 53, coucher 4 h. 21. — **Lune** : lever 1 h. 41 s., couc. 5 h. 10 m.

LES TEMPÉRATURES DU 8 JANVIER à Lille

Minimum nuit, abrité	5°2
— — découvert	4°8
Surface du sol, 8 h. du matin	6°0
A 1 mètre de profondeur	5°2
De l'air à l'ombre	7°4
Maximum jour, à l'ombre	9°0
— — au soleil	9°8

NOS AMIS DÉFUNTS

A Roubaix, Mlle Juliette Michiels, enfant de Marie, zélatrice de la *Croix* et du *Pèlerin* pieusement décédée à l'âge de 22 ans, munie des Sacrements.

Miséricordieux Jésus, donnez-lui le repos éternel.

EXÉCUTION CAPITALE A LILLE

Ce matin vendredi, à sept heures trente minutes, a lieu, à Lille, sur la petite place devant le Palais de Justice, l'exécution de Maurice Bouche, condamné à mort par la Cour d'assises du Nord pour assassinat.

Le condamné

Maurice Bouche, est né à Douai le 16 avril 1878, il a donc 24 ans et 9 mois. Il appartenait à une famille honorable, fut élevé à Douai par son grand-père, un très brave homme. Il était intelligent mais avait des défauts qui le firent renvoyer de chez les Frères des écoles chrétiennes ; il avait à ce moment son brevet élémentaire.

Il entre comme employé chez M. Bataille, à Templeuve ; il est renvoyé pour indélicatesse. Il fut quelque temps employé auxiliaire à la gare de Douai ; puis chez M. Frémy, philatéliste à Douai ; employé chez un marchand de vins à Paris ; chez M. Facomprez, rue Notre-Dame, à Lille ; il fréquente des repris de justice ; commet des indélicatesses à Amiens, à Valenciennes ; s'engage dans un bataillon d'Afrique en Tunisie où sa conduite est bonne ; puis il revient à Lille où il vit sous plusieurs faux noms.

C'est alors qu'il fait la connaissance de Twechuizen, un lutteur de foire, et de Pauline Dumortier. Ils sont sans argent et se rendent à Ronchin chez une tante de la veuve Dupriez, que Bouche connaissait, avec l'intention de la dévaliser, mais ils ne réussissent pas dans leur tentative.

Le crime

Le 15 février 1902, Pauline Dumortier, qui avait été précédemment employée à plusieurs reprises comme domestique par Mlle Henry, une vieille rentière de la rue Gambetta, à Lille, réussit à se faire accepter à nouveau, comme servante, par cette dame.

Le même jour, avec la complicité de Pauline Dumortier qui leur ouvre la porte ; Bouche et Twechuizen entrent dans l'appartement, se jettent sur Mlle Henry, la renversent, la bâillonnent, fracturent l'armoire à glace, enlèvent l'argent et les valeurs et prennent la fuite.

Bouche s'en allait à Bruxelles, Twechuizen et Pauline Dumortier à Paris.

Le soir même, le crime était découvert et commissaire et juge d'instruction se mettaient à la recherche des coupables. L'enquête n'avait pas produit grand résultat ; le public s'impatientait et M. Davaine, juge d'instruction, ne trouvait pas la piste.

Un beau matin Bouche vient se constituer prisonnier, et, avec un aplomb imperturbable, s'élève hautement contre les imputations dirigées contre lui, réclame à grands cris une enquête et des confrontations avec les témoins dont les déclarations semblent le mettre en cause. Malheureusement pour lui, enquête et confrontations tournent à son désavantage et c'est encore bien pis lorsque Twechuizen et Pauline Dumortier viennent se faire pincer à Templeuve. Les charges s'accumulent contre Bouche et il apparaît bientôt comme l'instigateur du crime, ce qui ne l'empêche de continuer à nier.

A la Cour d'assises

Finalement, Bouche, Twechuizen et Pauline Dumortier sont renvoyés devant la Cour d'assises du Nord, où l'affaire occupa deux audiences, les 14 et 15 novembre.

A la première audience, Bouche change d'attitude : il avoue sa participation, mais il prétend s'être borné à faire le guet dans le couloir et avoir ignoré l'assassinat jusqu'au moment où il lit les journaux à Bruxelles où il s'était réfugié. L'accusé eut, au cours des débats, une attitude déplorable ; il fut accusé formellement par ses complices d'avoir étranglé la victime.

La remarquable plaidoirie de Me Dubron ne put le sauver ; le 15 novembre le jury rapportait le verdict affirmatif sans circonstances atténuantes et la Cour condamnait Bouche à la peine de mort.

Twechuizen était condamné aux travaux forcés à perpétuité ; Pauline Dumortier à vingt ans de travaux forcés.

Bouche était transféré presqu'aussitôt à la prison de Lille où il venait attendre d'abord l'issue du pourvoi qu'il avait signé et ensuite le résultat de son recours en grâce.

A la prison de Lille

Bouche fut interné à la prison de Lille dans le troisième pavillon entre le quartier des femmes et celui des enfants détenus punis disciplinairement ; ce pavillon donne d'un côté sur la rue Comtesse, de l'autre sur le quai de la Basse-Deûle.

C'est dans cette partie de la prison, mais plus près de la sortie, qu'avait été enfermé Vannieuwenhove, l'assassin de Leers, qui fut exécuté le 20 avril 1894.

Les «moutons» ont été supprimés et remplacés par deux gardiens qui, en se relayant, exercent une surveillance continuelle ; le poste de confiance fut occupé pendant un certain temps par M. Paillard, gardien de la maison centrale de Loos, catalan d'origine, un gaillard solide que Bouche connaissait.

On se souvient que pendant son séjour à la prison de Douai, en attendant sa comparution devant les Assises, Bouche et un certain nombre de ses co-détenus tentèrent de s'évader. A la suite de ces faits on envoya à Douai quelques gardiens d'une force au dessus de la moyenne et M. Paillard était du nombre.

Dans sa prison Bouche eut une bonne attitude. Il passait son temps à fumer force cigarettes, à jouer aux cartes avec ses gardiens, il était même d'une jolie force au piquet.

La nuit Bouche dormait tranquillement ; il déclarait que sa couchette était très bonne.

Le condamné occupait aussi ses loisirs à taquiner la Muse. Voici deux pièces de vers qui jettent un jour curieux sur l'état d'esprit du condamné à mort :

PLAINTES

Pour moi tout est obscur ! A mon regard voilé
L'espoir même s'enfuit. La mort qu'on entrevoit
Comme remède extrême à toute obscure voie
Ne pourrait me servir. A quoi suis-je appelé ?
La nuit, en y songeant, une ardente insomnie
A mon âme brisée montre les gémonies.
Et quand, de temps à autre, un espoir pas- [sager,
Semblant vouloir dorer l'avenir mensonger,
Chasse l'idée de mort : l'ombre succède à [l'ombre,
Car pour toujours alors me retranchant du [nombre
De cette société dont j'obstrue le chemin,
On me déportera, hélas ! sans lendemain.
Rêves harmonieux qu'enfantait ma pensée,
C'est donc vrai ! Mes vœux ne peuvent vous ar- [rêter.
Et vous aussi, ma mère, il me faut vous [quitter :
Toujours ! Jamais ! Ces mots à mon âme glacée
Résonnent constamment, et leur funèbre glas
Sera le châtiment d'un scandaleux éclat.
Adieu ! parents, amis, car pour moi tout se clôt,
Et doit se terminer dans un cruel sanglot.

. . . . . .

Et quand le jour viendra où froid et immobile
Mon corps étant plongé dans un repos tran- [quille,
L'âme montera vers vous : Ah ! que son abandon
Ne soit pas éternel, Dieu tout puissant, pardon !

Maurice BOUCHE.

A MA MÈRE

Mourir loin du pays, mourir loin d'une mère,
Quand j'avais devant moi le plus bel avenir,
Mourir, abandonné sur la terre étrangère,
C'est mourir doublement, c'est doublement souf- [frir.
Et pourtant, j'ai l'espoir d'aller revoir la France;
Puisse, un jour, le succès couronner mes [efforts !
Pour arriver au but, qu'importe la souffrance ?
Rien ne m'arrêtera, rien... si ce n'est la mort.
Si, à quelque moment, mon âme est défaillante,
En songeant à ma mère elle sera vaillante.
Combien, mère chérie, je voudrais te revoir !
L'Espérance fait vivre : je vis dans cet espoir.
Ils finiront, alors, ces jours pleins de détresse,
Ces cauchemars affreux qui font pâlir ton front;
Bien loin nous partirons montrer notre ten- [dresse
Sans craindre que quelqu'un vienne nous faire [affront.
Si trompant mon attente, la mort vient me [surprendre,
Je me consolerai de ce que j'ai souffert.
Mère, fais comme moi, si tu viens à l'apprendre,
En songeant que ton fils n'est pas mort dans [les fers !

Maurice BOUCHE.

Ces deux poèmes ne sont pas sans faute de versification, mais ne manquent pas d'une certaine vigueur et témoignent que l'assassin de la rue Notre-Dame n'était pas un sujet vulgaire. L'intelligence et le savoir ne lui faisaient pas défaut. Hélas ! intelligence et savoir au service d'une volonté dépravée sont des instruments qui rendent plus puissant pour le mal l'individu qui les possède.

Bouche a reçu fréquemment la visite de M. l'abbé Dewez, aumônier de la prison de Lille, qu'il accueillit toujours très convenablement et avec lequel il eut des entretiens cordiaux.

Pendant son séjour à Douai, il avait fait la connaissance de M. l'abbé Hamez, aumônier de la prison de Douai, et celui-ci vint, sur la demande du condamné, le voir plusieurs fois à Lille.

Petit à petit, sous cette double influence, Bouche revint à de meilleurs sentiments et le jour de Noël, il s'est confessé et a communié.

L'attente se prolongeant le condamné perdait bientôt confiance. Il envisageait l'éventualité d'une exécution et c'est sous l'empire de cette idée qu'il écrivait à M. l'abbé Hamez, la lettre suivante :

Lille, le 22 décembre 1902.

Monsieur l'Aumônier,

Le temps approche où la malheureuse affaire où je suis engagé se terminera bien ou mal. Dans ce dernier cas, il me serait très agréable d'avoir votre assistance, de préférence à tout autre. J'ose espérer que vous ne me la refuserez pas. Je tiens à votre disposition la copie que vous m'avez demandée.

J'ai vu, il y a environ huit jours, Me Dubron, qui m'a annoncé le rejet de mon pourvoi en cassation, et qui m'a promis d'aller lui-même à Paris voir le Président de la République. Je ne puis que le remercier, ce que j'ai fait d'ailleurs et que je vous prie de refaire encore pour moi, si vous avez l'occasion de le voir.

Je vous remercie également de l'intérêt que vous avez pris à ma cause et des bontés que vous avez eues pour moi.

Votre respectueux,

Maurice BOUCHE.

La copie, dont parle cette lettre, consiste en un calepin où Maurice Bouche a transcrit un bon nombre de poésies, presque toutes de son crû, dont nous donnons plus haut deux spécimens.

La veille de l'exécution

La nouvelle de l'exécution se répandait à Lille vers 11 h. du matin et provoquait une vive émotion.

Bientôt les curieux affluaient du côté du Palais de Justice, stationnant et se livrant à des commentaires de tous genres. Il y a là, comme toujours, des « gens bien informés » qui annoncent, avec un sérieux imperturbable, que l'on procédera de telle manière, que la guillotine sera dressée là, que M. Deibler vient d'entrer dans la prison, etc., etc.

M. Deibler

M. Deibler et ses trois aides ont pris à Paris l'express qui part à 8 h. 35 du matin pour arriver à Lille à 11 h. 35.

« Monsieur de Paris » n'a rien dans son costume qui le distingue des voyageurs ordinaires ; il n'a même plus le haut de forme traditionnel, mais il a toujours le parapluie légendaire. Son arrivée a passé inaperçue.

Les quatre hommes se sont rendus à l'*Hôtel du Commerce*, rue de Béthune où ils ont déjeuné dans leur appartement.

Vers 2 heures, M. Deibler quittait l'hôtel et se rendait au Palais-de-Justice où il voyait M. le Procureur de la République et s'entendait avec lui pour l'emplacement de la guillotine et les diverses mesures à prendre.

De là il se rendit chez M. Delin, entrepreneur de déménagements, rue Saint-Nicolas où il demandait de lui envoyer à la gare, à 4 h. 1/2 du matin, un cheval bon trotteur.

Les bois de justice

Le fourgon, contenant les bois de justice, placé sur le wagon n° 5614, faisant partie du train de messageries n° 3327, est arrivé en gare de Lille à 8 h. 57 du soir. Le train est arrivé à l'heure sur la voie 2 ; le wagon a été détaché immédiatement et refoulé sur le quai aux bestiaux donnant sur la rue des Buisses.

C'est de là, qu'à 4 h. 30, le fourgon partira pour la place du Palais-de-Justice.

La soirée

A la sortie des ateliers, ouvriers et ouvrières se dirigent vers la rue de la Monnaie et viennent augmenter le nombre des curieux. Il y a une animation extraordinaire dans ce quartier.

Il n'y a d'ailleurs rien à voir et on se demande ce que viennent faire là tous ces gens puisque l'exécution ne doit avoir lieu qu'à sept heures et demie du matin et qu'en outre, ils savent bien qu'il leur sera impossible d'apercevoir quoi que ce soit.

Il y a, en effet, une consigne dont la sévérité est très justifiée : on ne pourra avoir accès sur la place qu'en exhibant un laissez-passer que le Parquet de Lille n'a délivré qu'à bon escient. Faut-il ajouter que les solliciteurs se sont succédé nombreux au Parquet dont le personnel s'est découvert un nombre considérable d'amis !

A 10 h. 20, arrivent des agents, sous la direction de M. l'inspecteur Hétuin, ils refoulent les curieux ; ceux-ci s'engouffrent dans les cafés mais les commerçants sont gens avisés et profitent de l'aubaine : c'est ainsi que dans certains cafés on doit payer un franc, voire même cinq francs pour entrer et on vous réclame ensuite cinquante centimes pour une chope de bière. Cela n'arrête pas les empressés qui espèrent voir quelque chose, et bientôt les divers établissements regorgent de monde ; on commence des séries de parties de cartes qui se prolongeront toute la nuit. La curiosité coûte cher !

Cependant les agents ont formé des barrages dans la rue de la Monnaie à hauteur de la rue Comtesse et de la place du Concert. L'animation est très grande ; la foule augmente encore.

A 10 h. 35 on ne passe plus. Les rues au Péterinck, Comtesse, de la Deûle sont barrées ; les habitants de la rue de la Monnaie qui veulent rentrer chez eux sont accompagnés jusqu'à leurs portes par des agents. Toutes les fenêtres sont éclairées.

Les maisons d'où on pourra entrevoir une partie de l'exécution, ont vu augmenter le nombre de leurs locataires et le prix des loyers a subi une hausse... considérable : on paie 25 francs chaque place aux fenêtres ou sur le toit.

A 11 h. arrivent quatre brigades de gendarmes à cheval, sous le commandement de M. le capitaine Clicque. — Les gendarmes mettant pied à terre place du Concert.

A minuit, M. Vivier des Vallons, commissaire central, passe l'inspection des agents ; il a ensuite une longue conférence avec M. le capitaine de gendarmerie.

En allant et venant, nous recueillons les appréciations de la foule.

Les uns s'étonnent que Bouche soit exécuté alors que d'autres assassins ont été graciés ; on parle beaucoup à ce propos de Brière.

D'autres disent qu'ils ne croyaient pas que l'exécution aurait lieu aussi promptement.

Enfin, de divers côtés, on dit que si Bouche n'a pas été gracié c'est à cause de sa tentative d'évasion à la prison de Douai et de son attitude en Cour d'assises.

1 h. 10. — Les curieux ont fini par comprendre qu'ils seraient beaucoup mieux dans leurs lits et il n'y a plus que quelques petits groupes et un ou deux rassemblements formés par..... les agents de sûreté. Les estaminets n'ont pas perdu un consommateur.

La physionomie du quartier ne change guère jusqu'à 4 h. du matin.

Nos lecteurs comprendront que nous ne pouvons pas leur donner aujourd'hui les détails de l'exécution puisque le réveil du condamné n'a lieu qu'à 6 h. 1/4, et qu'à cette heure depuis longtemps, les trains ont emporté nos colis dans toutes les directions.

Une précédente exécution

La dernière exécution capitale dans l'arrondissement de Lille fut celle d'Etienne Thomas qui, le 30 avril 1897, avait assassiné, à la maison centrale de Loos, un de ses codétenus nommé Saelens.

L'exécution eut lieu le 12 septembre suivant, sur la place Thiers, à Loos, au milieu d'une foule considérable accourue de Lille et des environs.

Dès qu'il sut la fatale nouvelle, Thomas prit un air gouailleur qu'il ne quitta plus. Il refusa les services de l'aumônier, craignant d'être « blagué », disait-il par ses amis de Paris ; en proie à une sorte de folie fanfaronne, il se montra cynique pendant la toilette, durant le trajet assez long de la prison à la place et au moment même où il allait être guillotiné, en rejetant d'un mouvement brusque à gauche la cigarette qu'il mâchonnait.

ROUBAIX

Les annonces et réclames sont reçues 84, Grande-Rue

Les Rues de Roubaix

La rue de Dammartin longue de 400 mètres, large de 15 mètres, est située entre le boulevard de Paris et la rue du Moulin.

Elle appartient au canton Est, dépend du commissariat de police de la rue des Arts ; de la paroisse Saint-Martin depuis le boulevard de Paris jusqu'à la rue de Barbieux et de la paroisse Saint-Jean-Baptiste pour le reste.

Elle comptait, en 1896 215 habitants et 263, en 1901, avec 59 maisons.

Ses électeurs votent au bureau de la rue du Moulin.

***

Dans sa séance du 29 février 1884, le Conseil acceptait la proposition de mise en état de viabilité de cette rue demandée par les riverains.

La réception définitive des travaux s'élevant à la somme de 28.751 fr. 45, dont les 2/3 à la charge des demandeurs, était votée l'année suivante.

***

Dammartin est un chef-lieu de canton de Seine-et-Marne, berceau de la famille comtale de Dammartin dont les principaux membres furent Antoine de Chabannes, un des courtisans de Charles VII et Anne de Montmorency, connétable de François Ier.

Jehan des Vignes.

Subvention à la Mutualité. — La *Société de secours mutuels Saint-Joseph* du Syndicat mixte de l'Industrie roubaisienne vient de recevoir de la Municipalité roubaisienne une subvention de 925 francs. Cette nouvelle sera accueillie avec reconnaissance par les nombreux adhérents de cette importante société de secours mutuels qui a rendu de signalés services à notre population ouvrière depuis près de 14 ans et ce sans subventions ni ressources autres que les cotisations de ses membres participants.

Très éprouvée par les nombreuses maladies des hivers 1899-1900-1901 et 1902 qui ont créé un déficit de plusieurs milliers de francs, cette société a été heureuse de recevoir tout dernièrement pour ces motifs des subventions spéciales de la commission départementale de l'Union Mutualiste des Femmes de France. Notons que malgré cette situation particulière, la Société Saint-Joseph a pu obtenir des prêts permettant de continuer à payer ses malades et voir de nombreuses adhésions lui venir tant de la part des ouvriers roubaisiens que d'établissements industriels (4 usines depuis 6 mois).

Nous ne saurions trop féliciter la Municipalité Roubaisienne des précieux encouragements quelle donne aux œuvres créées en faveur des ouvriers.

La rue Pascal. — Le plan des alignements de cette rue sera déposé pendant un mois au secrétariat de la mairie, afin que les intéressés puissent en prendre connaissance.

La rue du Luxembourg. — Le plan des alignements du prolongement de la rue du Luxembourg, au-delà de la rue de Lens, sera déposé pendant un mois, au secrétariat de la mairie, afin que les intéressés puissent en prendre connaissance.

Les accidents de travail. — Un tourneur, Emile Volckindt, 20 ans, rue Bayard, travaillant chez Mme Henri Vandamme, rue du Luxembourg, blessé au pied, 8 jours de repos.

— Un coupeur Auguste Vandervelden, 20 ans, demeurant rue d'Italie, travaillant chez M. Georges Selliez, rue Heilman, blessé à la main droite, 8 jours de repos.

— Un garçon brasseur, Emile Knudde, 38 ans, demeurant rue du Moulin, travaillant à la « Confiance », même rue, blessé en portant un sac de grains, 15 jours de repos.

— Un ajusteur, Pierre Magnin, 51 ans, demeurant rue d'Oran, travaillant chez M. Aug. Lepoutre, rue Saint-Antoine, blessé au pied gauche, 10 jours de repos.

— Un ouvrier de préparation, Pierre Billet, 27 ans, demeurant rue Decrème, cour Debruyne, travaillant chez MM. Lemaire et Diffles, rue des Filatures, blessé au cou, dix jours de repos.

Les accidents de la rue. — Mercredi soir, vers sept heures, un rattacheur, Arthur Boulenger, 28 ans, demeurant route de Leers, cour Tiberghien, 3, passait rue Blanchemaille, quand il glissa si malheureusement sur le pavé, qu'il se fit, en tombant, une entorse à la jambe droite. Transporté à la pharmacie Wicart, il y a reçu les premiers soins et a été reconduit ensuite à son domicile.

Un escroc qui continue. — Nous l'avons déjà signalé ici, mais il paraît qu'il continue :

Un jeune homme d'allures très correctes, se disant clerc d'huissier, tantôt chez M. Grumbach ou chez M. Forgeois, suivant les quartiers dans lesquels il opère, se présente dans les maisons et raconte que, venant de faire une saisie chez un malheureux père de famille, il est tellement navré de le voir en si malheureuse situation, qu'il se permet de demander un secours pour lui venir en aide. Les personnes touchées de sa démarche généreuse lui remettent 5 fr., 10 fr., 20 fr. même, et apprennent, mais un peu tard, qu'elles ont été dupes d'un audacieux escroc. Plusieurs dames de la rue Neuve et de la rue de la Gare ont été à nouveau victimes de ce chevalier d'industrie d'un nouveau genre. Morale de tout cela : se défier des quêteurs à domicile.

Un amateur de jambon. — Dans la matinée de jeudi, vers sept heures, un individu resté inconnu s'est introduit dans la boucherie de M. Jules Thiérie, rue du Tilleul, 9, et s'est emparé d'un jambon d'une valeur de 16 francs.

MM. les cambrioleurs continuent. — Dans la nuit de mercredi à jeudi, des malfaiteurs que la police recherche ont tenté de pénétrer dans la teinturerie-apprêt de M. Browaeys, rue de Mascara, en fracturant deux portes. Comme celles-ci étaient barrées à l'intérieur, les voleurs en ont été pour leurs frais.

Les écumeurs de la rue. — Dans l'après-midi de mercredi, vers six heures, Louis Fremaux, marchand de légumes, rue des Fossés, 76, se trouvait dans son magasin, lorsque deux fillettes l'ont prévenu qu'un individu venait de lui enlever une « banse » de pommes de terre qui se trouvait à la porte sur le trottoir. Fremaux se mit à la poursuite du voleur.

Des passants arrêtèrent cet amateur de pommes de terre à bon marché rue du Tilleul.

Conduit au poste de police de la place Sainte-Elisabeth, il a déclaré se nommer Oscar Chantry, 19 ans, teinturier, demeurant à Croix, rue de Thionville, 42.

Police des garnis. — Un procès-verbal a été dressé à la charge d'un cabaretier, Ferdinand Lefère, rue de Tourcoing, 132, pour défaut d'inscription sur son livre de logeur.

Ceux qui boivent trop. — Un procès-verbal pour ivresse scandaleuse a été relevé à la charge d'un tisserand, Eugène Bernard, 36 ans, demeurant rue de l'Ommelet, 198 bis.

A qui la pièce d'or ? — M. Charles Desplanque, représentant courtier, rue de Mouvaux, 18, a trouvé une pièce d'or qu'on peut lui réclamer.

A. VANACKÈRE
TAILLEUR
ROUBAIX, 33, rue du Bois, 33, ROUBAIX
Maison spécialement recommandée pour ses uniformes de Collèges et Pensionnats
DRAPERIES FRANÇAISE & ANGLAISE
Location d'Habits pour cérémonies
Maison habillant très bien à prix modéré

Etat-civil de Roubaix

NOUVEL AN Fantaisies, bonbons extra ÉTRENNES
THOMAS FILS, rue du Priez, 5, ps la Gare, LILLE

du 8 janvier

Naissances. — Alfred Leclercq, rue Blanchemaille. — Paul Bara, rue Montgolfier, 76. — Léonard Gydé, rue de l'Epeule, c. Lepers, 2.

Décès. — Léon Delannoy, 1 an, rue Vaucanson, 18. — Pauline Michiels, 21 ans, éplucheuse, rue des Anges, 87. — Maria Frédericq, 6 mois, rue Lafayette, 15. — Sophie Duflot, 63 ans, ménagère ; Georges Demaille, 7 mois, rue Blanchemaille. — Palmyre Corde, 75 ans, Grande-Rue, 120, cour Holbecq, 2. — Anna Boutemy, 88 ans, rue de l'Alouette, 40. — Geneviève Wallez, 5 ans, rue Daguesseau, 45.

DEMANDEZ UNE BATISTINE GRANDE LIQUEUR

WASQUEHAL

Accident de travail. — Un frappeur, Richard Wattez, 21 ans, demeurant à Wasquehal, travaillant à Roubaix chez MM. Wanaverbecq et Defrance, rue de Mouvaux, blessé à la main gauche, 20 jours de repos.

TOURCOING

Les annonces et réclames sont reçues : 95, Rue des Urseulines

La Jeunesse Catholique fait célébrer une messe pour M. le Doyen de Saint-Christophe, demain samedi, à sept heures, en l'église Saint-Christophe. Les adhérents qui le peuvent, se feront un devoir d'y assister.

Bulletin démographique du mois de décembre. — Pendant le mois de décembre, le nombre de naissances enregistrées a été de 174, celui des décès de 114 et celui des mariages de 21.

Les causes de décès se répartissent de la manière suivante :

Fièvre typhoïde, 0. — Grippe. 4. — Coqueluche, 1. — choléra nostras 1. — autres maladies épidémiques 0. — Tuberculose des poumons, 8. — Tuberculose des méninges, 0. — Autres tuberculoses, 1. — Cancer et autres tumeurs malignes, 6. — Méningite simple, 1. — Congestion, hémorragie et ramollissement cérébral, 3. — Maladies organiques du cœur, 12. — Bronchite aiguë, 6. — Bronchite chronique, 8. — Pneumonie, 4. — Autres affections de l'appareil respiratoire, 16. — Diarrhée et entérite au-dessous de 2 ans, 8. — Cirrhose de foie 0. — Néphrite et maladie de Bright, 5. — Tumeurs non cancéreuses, 0. — Débilité congénitale et vices de conformation, 6. — Débilité sénile, 6. — Morts violentes (suicides exceptés), 4. — Suicides, 0. Variole, 6. — Affections de l'estomac (cancer excepté), 0. — Hernies, obstructions intestinales, 1. — Diphtérie et Croup, 0. — Autres maladies, 5. — Maladies inconnues et mal définies, 2.

Plaies graves. — Un fileur, Honoré Delnatte, 42 ans, demeurant rue de la Blanche-Porte, 246, en voulant ramasser une clef, a eu la main droite comprimée entre le pavement et l'extrémité du secteur de son métier. Il en est résulté des plaies profondes à la face dorsale de la main. Le docteur Decherf, qui a donné ses soins au blessé, lui a prescrit un repos de deux mois.

Une recommandation aux ménagères. — Les colonnes des réverbères sont, on pourrait le croire, disposées de telle sorte qu'il n'est pas de meilleure méthode pour battre les tapis que de les en frapper. Seulement, si les tapis se nettoient bien, les manchons des becs Auer ne se réduisent pas moins bien en poussière, sous l'influence des secousses qu'ils éprouvent.

Il y a un an, une note de l'Administration municipale, publiée par les journaux, défendait aux ménagères, sous peine de poursuites, de battre encore leurs tapis sur les colonnes de réverbère.

Depuis ce temps, la recommandation aura été oubliée car, jeudi matin, trois servantes ont été, par ce fait, l'objet de contraventions. Naturellement leurs patrons seront rendus civilement responsables. Aussi pensons-nous être utiles en rappelant la défense publiée il y a un an.

Les accidents de travail. — Arthur Vandenberghe, 18 ans 1/2, bacleur, rue d'Austerlitz, s'est fait des plaies à l'index et au médius droits. Soins du docteur Bernard ; repos de 8 jours.

— Marie Prévost, 18 ans, doubleuse, demeurant rue des Piats, 282, a eu la main gauche et le poignet comprimes entre une courroie et une poulie. Soins du docteur Caudrelier qui a constaté une contusion avec entorse au poignet. Repos de 10 jours.

L'agression contre un conseiller municipal. — Nous avons narré hier l'arrestation de Cyrille Lescroart et avons fait remarquer que Casteur Evrard, bien qu'il eût ses vêtements couverts de sang, avait été remis en liberté, faute de preuves suffisantes. Il s'y était pris avec tant de finesse et les déclarations des témoins lui étaient si favorables, qu'il était impossible de ne pas admettre qu'il se fut taché de sang en s'interposant entre M. Jules Ladesou et Cyrille Lescroart. Ce dernier, étant absent, avait amassé toute la responsabilité de l'agression.

Mais, quand il fut arrêté, il s'empressa à son tour d'accuser Evrard Casteur, « C'est nous deux qui avons fait le coup » a-t-il déclaré.

Aussitôt la police fut lancée aux trousses de Casteur qui, tout heureux d'avoir réussi à tromper M. le Commissaire, avait repris sa vie ordinaire. Les recherches ne durèrent guère qu'une heure ou deux, et, mercredi à 8 heures du soir, Casteur fut arrêté, place de la Croix-Rouge, par le brigadier Leplat.

Cet individu a déjà un casier judiciaire bien rempli sur lequel ne flugurent pas moins de huit condamnations.

Une arrestation. — L'agent de la sûreté, Nuyttens, a arrêté, jeudi, vers 10 heures du matin, le nommé Ernest Leveugle, 18 ans, ouvrier de peignage, demeurant rue du Général-Bonnaud.

Leveugle était recherché en vertu d'un extrait de jugement rendu par le tribunal correctionnel de Lille, le condamnant à 15 jours de prison pour coups et blessures volontaires.

Les arrivages aux halles de jeudi. — Huîtres, 3650. — Marée, 450 k. — Morue, 50 k. — endives, 199. — Persil un sac.

Voir en quatrième page, la
Simple Police

Etat-Civil de Tourcoing

du 8 janvier

Naissances. — Delattre Henri, rue d'Anvers, 131. — Vanmullen Hector, rue Denfert-Rochereau, 8. — Pastourel Raphaël, rue du Général-Souham, 90. — Decuyper Georges, rue des Villas, 68.

Décès. — Delechambre Jeanne, 2 mois, rue de Dunkerque, 6. — Vanderheyde Louis, rue Houchard, 5. — Laporte Pauline, 28 ans, même rue, 49. — Lebrun Georges, 24 ans, rue Nationale, 122. — Ghesquière André, 4 mois, rue Saint-Jacques, 76.

BOURSE DE TOURCOING

Basée sur la moyenne des prix pratiqués à la Corbeille

Tourcoing, 8 janvier.

MOIS	COTE précédente	COTE 11 h. 1/2 Roubaix	COTE 4 h. 1/4 Tourc.
1 Janvier	5 02 1/2	5 05	5 05
2 Février	5 02 1/2	5 02 1/2	5 05
3 Mars	5 02 1/2	5 02 1/2	—
4 Avril	5 02 1/2	5 05	—
5 Mai	5 05	5 05	—
6 Juin	5 07 1/2	5 07 1/2	—
7 Juillet	5 07 1/2	5 07 1/2	5 10
8 Août	5 07 1/2	5 07 1/2	—
9 Septembre	5 10	5 10	5 10
10 Octobre	5 10	5 10	—
11 Novembre	5 10	5 10	—
12 Décembre	5 10	5 10	—

Ventes..... 25.000 k.

— Affaires traitées à la Corbeille :

Matin. — 5.000 k. à 5.02 1/2 janvier. — 5.000 k à 5,05 janvier. — 5.000 k. à 5,05 avril. — 5.000 k à 5,10 septembre.

Total : 10.000 k.

Soir. — 5.000 k. à 5,05 février. — 5.000 k à 5,10 juillet. — 15.000 k. à 5,10 septembre.

Total : 15.000 k.

HALLUIN

A coups de sabots. — Un ouvrier chaisier, Charles Desmets, depuis quelque temps sans travail, s'était rendu chez M. Defretin, maire d'Halluin, en lui demandant s'il ne pourrait pas lui procurer du travail. M. Defretin lui donna une recommandation pour se présenter chez M. Levêque, fabricant de chaises. Desmets, qui avait déjà travaillé dans cet établissement qu'il avait quitté à la suite des dernières grèves, se rendit chez M. Levêque. Celui-ci lui demanda de repasser le lundi suivant. Desmets retourna voir M. le Maire et lui rendit compte de sa visite en ajoutant que M. Levêque ne voulait pas l'embaucher.

Comme M. Defretin lui faisait remarquer que c'était sa faute, qu'il n'aurait pas dû quitter l'établissement, l'ouvrier répondit qu'il avait fait comme les autres et que puisqu'on ne voulait pas lui donner du travail il se procurerait du pain d'une façon ou d'une autre. Cinq minutes après on entendait un bruit de vitres cassées. C'était Desmets qui au moyen de son sabot venait de briser les quatre glaces du salon de M. Defretin.

Les dégâts sont évalués à 80 fr. Desmets a été mis en état d'arrestation.

M. le Maire avait remis une aumône au délinquant lors de la visite qu'il lui avait faite.

Un accident à la gare. — Jeudi matin, vers onze heures, les ouvriers de MM. Lemaire et Verschaeve, fabricants de chaises, rue de Lille, étaient occupés à décharger des arbres sur le quai aux marchandises de la gare, lorsque le nommé Constant Deckmyn, 29 ans, demeurant à Ledeghem (Belgique) et logeant chez M. Parmentier, rue de Lille, reçut par suite d'une poussée un des arbres sur le corps et fut projeté violemment sur un des tampons du wagon.

Il fut relevé inanimé et transporté en son logement.

M. le docteur Pierchon, appelé en toute hâte, n'a pu se prononcer sur les conséquences de l'accident. L'ouvrier a reçu une blessure au mollet, et des lésions internes sont à craindre.

Constant Deckmyn est marié, mais n'a pas d'enfants.

Etat-civil d'Halluin

du 8 janvier

Naissances. — Gérard Vermander, rue Saint-André. — Blanche Bossuyt, rue du Nord. — Marcel Laumont, rue du Cimetière.

Décès. — Marie Wiffels, 60 ans, rue d'Arcole. — Dedeurwaeder Valéry, 29 jours, rue de la Pannerie.

MOUVAUX

Accident de travail. — Un accident est arrivé au nommé J.-B. Capelle, 27 ans, garçon brasseur chez M. Varrasse-Bourgeois, et demeurant à Bousbecque, hameau du « Bois ». En nettoyant une cuve, l'auriculaire de la main gauche fut pris dans un engrenage.

M. Vinsent lui a prescrit un repos de dix jours.

Etat-civil de Mouvaux

du 8 janvier

Décès. — Fernande Desbouvrie, 2 mois, rue Vauban.

LILLE

Un Syndicat professionnel

Nous avons sous les yeux le premier numéro du *Moniteur des Tramways*, journal dont nous avons annoncé, hier, l'apparition.

Entr'autres choses intéressantes, nous y relevons la ferme résolution de la Chambre syndicale des employés des tramways de rester sur le terrain économique et professionnel et de s'interdire toute ingérence dans la politique.

C'est ce qu'ont déclaré les délégués de ce syndicat, le 14 décembre dernier, au cours d'une séance de la Fédération locale des Syndicats ouvriers de Lille.

A aucun prix ils ne veulent que le Syndicat soit détourné de son véritable but qui est « la défense des intérêts corporatifs des syndiqués ».

« Tout en témoignant, disent-ils, devant les membres de notre Syndicat des services rendus à notre corporation par la municipalité socialiste, nous ne pouvons nous engager dans une entreprise (il s'agit d'une tournée de conférences politiques organisés par l'Union de Lille et le Parti ouvrier) dont le caractère n'est pas exclusivement économique».

Et ils concluent : « En tant qu'association nous resterons fidèle à nos statuts ; nous ne ferons pas de politique ».

Tombola. — Nous rappelons que le premier tirage de la Tombola de la Bouchée de viande aura lieu samedi prochain 10 janvier et qu'il comprendra cinq cents lots dont 13 obligations foncières de 100 francs l'une. Des billets sont encore en vente chez les débitants de tabac, les principaux coiffeurs, au hall de l'*Echo du Nord* et 47, rue de Paris.

Un second tirage comprenant 17 obligations foncières de 100 francs l'une et 995 autres lots devant avoir lieu le 31 janvier courant, les porteurs de billets qui ne seraient pas favorisés par le sort, samedi prochain sont instamment priés de les conserver jusqu'à la fin du mois, de façon à courir la chance du second tirage.